RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence de Services et de Paiement

Le Président directeur général

Décision n°2021/ 70 /PDG
Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 30 octobre 2018 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction régionale de la Réunion,** délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Patrick GOURY	Directeur régional	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Liquider et ordonnancer les aides - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires - Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles.
Sébastien CHAPUIS	Directeur régional adjoint, Chef du service formation professionnelle et emploi	
Damien FRANCOIS	Responsable administratif et financier	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement
Catherine ROUSSEL	Adjointe au Responsable administratif et financier	
Sylvie GUICHARD	Adjointe au Chef du service formation professionnelle et emploi	- Liquider toute pièce de dépense et de recette *Pour son domaine de compétence :* - Liquider et ordonnancer les aides
Jean-Max REVEL	Chef du service agricole et rural	- Liquider toute pièce de dépense et de recette *Pour son domaine de compétence :* - Liquider et ordonnancer les aides - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Franck MOUNIER	Adjoint au Chef du service agricole et rural	*Pour son domaine de compétence :* - Liquider et ordonnancer les aides

2 rue du Maupas – 87040 Limoges cedex 01
Tél. 05 55 12 00 00 – Fax 05 55 12 00 14
www.asp-public.fr – siret 130 006 372 00010

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.
Elle prend effet à compter du 1er juin 2021.

Fait à Limoges, le 22 avril 2021

Le Président directeur général



Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Ampliation :
M. l'Agent Comptable

Copies :

M. Patrick GOURY
M. Sébastien CHAPUIS
M. Damien FRANCOIS
M. Jean-Max REVEL
Mme Catherine ROUSSEL
M. Franck MOUNIER
Mme Sylvie GUICHARD

DRH
DFJL